



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Maghreb

Question écrite n° 17252

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le groupe salafiste pour la prédication et le combat qui a repris la macabre méthode du groupe islamique armé, médiatisant ses coopérations en choisissant comme cibles des étrangers et notamment des Français. Il lui demande ce qu'il entend mettre en place afin de protéger les ressortissants français se rendant au Maghreb.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et européennes suit avec la plus grande attention l'évolution de la situation sécuritaire et des risques au Maghreb. Le rôle du groupe salafiste pour la prédication et le combat, désormais rallié à la nébuleuse Al Qaeda sous le nom de « Al Qaeda au Maghreb islamique », fait l'objet d'un suivi particulier de la part de l'ensemble des services français implantés au Maghreb. Ce suivi s'inscrit notamment dans le cadre de coopérations bilatérales fructueuses avec les services des pays concernés, dans les domaines de la sécurité intérieure et de la lutte anti-terroriste. Nos postes entretiennent également des relations régulières avec les entreprises françaises implantées dans ces pays. Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères et européennes assure la mise en place et le suivi de dispositifs de prévention et de gestion des crises, concernant aussi bien les résidents que les Français de passage : des plans de sécurité qui mettent nos postes diplomatiques et consulaires en mesure de faire face à un événement ou une crise, quelle que soit son origine (terrorisme, événement politique ou social, séisme, crise sanitaire...) ; nos postes sont équipés de matériels de sécurité (réseaux radio, satellitaires, divers) ; des missions d'audit et de conseil en matière de sécurité sont organisées, afin d'aider nos postes à améliorer leur dispositif ; en cas de crise, ce ministère envoie si nécessaire une mission d'urgence pour aider le poste concerné à gérer la crise ; ce ministère est en relations suivies avec toutes les entreprises qui emploient des expatriés dans les pays à risques, mais aussi avec le ministère du tourisme et les voyagistes. Il existe enfin des fiches « Conseils aux voyageurs » sur le site internet France diplomatie (www.diplomatie.gouv.fr/voyageurs), régulièrement actualisées, qui donnent aux internautes toutes les informations nécessaires, notamment en matière de sécurité, sur les pays concernés. Les fiches concernant le Maghreb font l'objet d'un suivi particulièrement attentif.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17252

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1307

Réponse publiée le : 29 avril 2008, page 3644